

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-E-067**

**Séance du 01 décembre 2022**

**Avis relatif à la liste des fonges déterminantes ZNIEFF**

Après avoir examiné le dossier relatif à la liste des fonges déterminantes ZNIEFF, le CSRPN émet un **avis défavorable** mais encourage vivement le porteur de projet à représenter une nouvelle liste en prenant en compte les recommandations suivantes.

La méthodologie permettant le choix des espèces déterminantes est à revoir. Il est demandé de suivre l'approche classique intégrant les espèces de la liste rouge et la responsabilité de la région, espèce par espèce. Il est nécessaire de ne pas zoner l'approche en fonction des ZNIEFF existantes, mais bien d'adopter un raisonnement en fonction des espèces seulement. Le CSRPN rappelle l'importance d'avoir une liste des espèces déterminantes pour ce groupe, d'autant plus qu'elles peuvent être prises en compte dans d'autres cadres que celui des ZNIEFF strictement. Au regard des connaissances déjà acquises, la liste ZNIEFF pourrait ne concerner que les familles déjà évaluées pour la liste rouge.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

